



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 10 mai 2017

SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N^{os} 375-6, 378-16, 378-17, 379-4, 380-5, 381-3 et 376-13 de la municipalité de Hinchinbrooke qui modifient le règlement du plan d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction, de régie interne et de permis, et sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- N^{os} 2003-05-33, 2003-06-09, 2003-08-12 et 2017-07 de la municipalité de Sainte-Barbe qui modifient le règlement de zonage, de lotissement, relatif aux permis et certificats, sur les plans d'aménagement d'ensemble et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- N^{os} 367 de la municipalité de Franklin qui vise l'entreposage de produits agroalimentaires.

APPUI

Les maires ont résolu d'appuyer les organismes suivants:

- Rural Arts Project et de lui offrir une somme de 1 600 \$ en services dans le cadre du Festival Arts Alive 2017;
- MRC des Maskoutains qui demande au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin de convenir d'une entente avec la MRC concernant les programmes de formation pour les pompiers et officiers;
- Municipalité d'Elgin qui demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

CONTRATS/ENTENTE

Les maires ont accordé les contrats suivants:

- Fauchage du parc linéaire régional, pour l'année 2017, à Les Entreprises N Théorêt, au montant de 24 978,84 \$;
- Contrat pour service de vérificateur externe, pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, à *Goudreau Poirier inc.*, au coût de 34 147,58 \$;
- Entente ciblée en patrimoine et archéologie, pour une période de 3 ans, dont les partenaires financiers sont les suivants :

Ministère de la Culture et des Communications :	60 000 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent :	82 000 \$
Université de Montréal (École de fouilles) :	<u>45 000 \$</u>
TOTAL :	187 000 \$

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC est fixée au mercredi 14 juin 2017, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.